

Urbanisme



Implantation et gabarit des constructions

Document approuvé par le conseil municipal le 18 septembre 2023



Fonds de plan "IGN BPARCELIAIRE BOTOPO"

Le Maire, Isabelle VAUQUELIN



Légende
Attention : se référer au règlement écrit pour les règles précises

- Implantation construction
- Ordonnancement bâti à respecter
- Alignement bâti à respecter
- Gabarit construction

- 1 : Emprise au sol non réglementée / Emprise pleine-terre non réglementée / Hauteur bâti agricole ≤ 14m et autres ≤ 10m
- 2 : Emprise au sol non réglementée pour les commerces et activités de service / Emprise au sol ≤ R+2+C et 12m
- 3 : Emprise au sol ≤ 50% / Emprise pleine-terre ≥ 25% / Hauteur ≤ R+1+C et 10m
- 4 : Emprise au sol ≤ 35% / Emprise pleine-terre ≥ 45% / Hauteur ≤ R+C et 10m
- 5 : Emprise au sol ≤ 25% / Emprise pleine-terre ≥ 45% / Hauteur ≤ R+C et 10m
- 6 : Emprise au sol ≤ 50% / Emprise pleine-terre ≥ 15% / Hauteur ≤ 14m
- 7 : Emprise au sol ≤ 50% / Emprise pleine-terre ≥ 15% / Hauteur ≤ 25m
- 8 : Emprise au sol ≤ 20% / Emprise pleine-terre non réglementée / Hauteur ≤ 10m
- 9 : Emprise au sol ≤ 25% / Emprise pleine-terre non réglementée / Hauteur ≤ 14m
- 10 : Emprise au sol ≤ 30% / Emprise pleine-terre non réglementée / Hauteur ≤ 10m

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212704282-20230918-DCM_2023_064-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2023
Publication : 27/09/2023

